

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Chamolle, 15 juin 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 4 p. (242r, 243r, 244v, 245r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Chamolle, 15 juin 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48473>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 juin 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Chamolle](#)

Lieu de destination Sardy-lès-Épiry (Nièvre)

Description

Résumé Sur la recherche de minerais dans la Nièvre. Sur la levée de l'hypothèque dont est grevée la propriété de madame veuve Pierre. Godin autorise Chamolle à utiliser la somme de 1 500 F si la vente n'est pas conclue. Il lui demande de bien vérifier le matériel de sondage à sa réception pour lui indiquer les pièces qui lui feraient défaut et qu'il faudrait fabriquer à Guise. Godin fait des observations sur les opérations de sondage. Sur l'usage de la pompe expédiée. Godin sollicite la copie des écritures comptables. Il veut savoir ce qui a été fait à propos des terrains de l'État situé à la Vigne André et sur la régularisation de l'acte de vente par le receveur d'enregistrement de Corbigny ; Godin suggère d'aller faire directement signer aux propriétaires riverains une déclaration de renonciation à l'acquisition. Le post-scriptum concerne la levée de l'hypothèque du terrain de la veuve Pierre par Regnault, notaire à Corbigny.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Finances d'entreprise](#)

Personnes citées

- [Hérisson \[monsieur\]](#)
- [Pierre \[madame\]](#)
- [Regnault \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Clamecy \(Nièvre\)](#)
- [Corbigny \(Nièvre\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Vérité de l'Ami 17^e

Alphonse de Lamoignon

Je vous fais demander à M^{me} M^{me} de
Pierre, si elle est en mesure de donner
main - braise des fûtpartitions qui envoi-
tent leur ~~la~~ propriété ^{pendue}. Nous me feront
immédiatement part de sa réponse.
Et si elle me fait le plaisir, je demanderai
bien volontier la promesse de morte
qui a été souscrite entre les marquis
de M. Chausson, aussi à Colomby
que je chargerai de régulariser cette
affaire.

Vous pourrez disposer de la somme
de quinze cent francs que je vous ai
envoyée, si M^{me} M^{me} de Pierre n'est
pas en mesure de terminer avec
moi.

Vous aurez reçu l'appareil de son-
dage au moment où cette lettre vous
arrivera. Vérifiez-le bien en détail afin
de me signaler ce qui peut vous manquer.

— Donnez-moi les dimensions exactes qui nous sont nécessaires pour ces objets ; je les ferai faire aussitôt à Paris afin d'aller plus vite.

— Vous me dites que nous allons faire établir la charpente du garage, comme je vous l'ai indiqué, c'est-à-dire que le plancher serait à environ 4^m de profondeur. Ne perdez pas de vue que les indications que je vous donne ne sont pas absolues, et qu'il nous reste à prévoir les inconvenients qui pourront se présenter pour l'avenir. Ainsi, sur ce point, je pense que ce notre sondage n'est pas fini pour l'hiver prochain, le plancher à 4^m de profondeur sera submergé ; il faut donc que notre chaîne soit construite de façon à pouvoir élever notre plancher de sondage.

— Vous devrez avoir reçu la pompe qui nous est envoyée. Elle doit nous servir pour abreuver les chevaux, mais il ne faut pas la considérer comme une pompe d'épuisement. Ce qui il y

à de mes en à faire. Le sujet de l'eau, c'est
d'éviter d'avoir à s'en occuper, et de se
protéger par conséquent assez haut pour
ne pas être gêné.

— J'espere que votre prochaine lettre me
donnera la copie de vos écritures.

Je commence à trouver M. Bousquet
un peu en retard à ce sujet à mon
avis.

— Je pourrais bien savoir aussi ce qui a
été fait au sujet des terrains des environs
de la Haute Cendre ?

— Je crains bien que le receveur d'enregistre-
ment de Chambéry ne se soit trompé en me
disant qu'il ne fallait plus que 8 jours pour
réaliser l'acte de vente. Pour qu'il en fut ainsi
il faudrait que les propriétaires riverainement
déclarent par écrit qu'ils se refusent à acquérir
la propriété. Je n'ai pas connaissance que
cela ait été fait jusqu'à ce jour. Nous pourrions
vous en informer si cela n'est pas fait. Le
moyen d'aller vite serait d'aller chez chaque
propriétaire riverain avec une petite
feuille de papier. Simplement demander à chacun

d'eux qu'ils déclarent ne pas vouloir acquérir le terrain en question appartenant à l'Etat, au prix de 30 francs l'are. Ce serait donc, si je me rappelle bien, trois déclarations séparées qu'il faudrait obtenir. Et si cela était refusé, le plus simple serait d'acheter un terrain ailleurs. Bien, si les propriétaires feraient opposition comme ils ont le droit de l'opposition, cela pourrait encore traîner longtemps, sans certitude d'aboutir.

Je vous faisce bien sincèrement,

Antoine

P.S. Au moment où je termine ma lettre, je reçois la vôtre et le certificat d'hypothèque qu'elle renferme. Peut-être que le moron d'en finir le plus promptement avec la V^e Pierra serait de déposer la promesse de vente qui elle m'a faite chez M. Beignault notaire à Corbigny, de manière à ce qu'il en fasse un acte définitif et qu'il fasse le nécessaire pour la main-créer avec hypothèques concernant la parcelle qui m'est vendue. Veuillez accueillir la V^e Pierra ce qu'elle en pense et d'ajouter en conséquence en me tenant au courant.